



Stéphane Cools

Président a.i. de l'AwAC
(Agence wallonne de l'air et du climat)

*« Le développement durable
est une voie déterminante pour créer plus
d'interactions entre les citoyens »*

L'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC), créée en 2008, au départ de la Cellule Air de l'ex-direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE, aujourd'hui DGO 3), développe, au niveau régional, la politique de la qualité de l'air, du climat et de l'ozone stratosphérique. Ses missions s'inscrivent pleinement dans les défis environnementaux du XXI^e siècle. Notre invité du mois, Stéphane Cools, Président a.i., nous présente son agence en rappelant combien le défi climatique se joue également localement au quotidien.

ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Monsieur le Président, pouvez-vous nous rappeler comment est née l'AwAC ?

L'Agence a été créée en 2008, au départ de la Cellule Air de l'ex-direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE, aujourd'hui DGO 3), dont une grande partie du personnel a été détachée à l'AwAC en 2008, sur base volontaire. Plusieurs agents du SPW y ont depuis été mutés, rejoints par d'autres, nouvellement recrutés. La participation croisée des fonctionnaires dirigeants aux organes de décision maintient un lien étroit entre l'Agence et la DGO 3. Depuis novembre 2011, l'AwAC est établie à Jambes, au numéro 7 de l'avenue Prince de Liège. Elle compte aujourd'hui une trentaine de personnes.

Vous étiez, vous-même, agent au sein de la DGO3 ?

Je suis le président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat depuis mai 2015. Je travaille, en effet, à la Région wallonne depuis 1999, au départ au sein de la DGRNE, devenue ensuite la DGO 3. En 2008, l'AwAC a été créée et j'ai suivi le mouvement. J'ai intégré l'AwAC dès le début, en continuant à m'occuper des missions définies par la suite.

Il y avait donc une volonté de mieux s'impliquer dans le défi climatique ?

Effectivement. Jusqu'en 2008, l'AwAC n'existait pas. Il y avait une cellule « Air » au niveau de la DGO 3, mais celle-ci était relativement trop faible par rapport aux missions que l'on envisageait. Le Ministre de l'Environnement de l'époque a souhaité créer un service qui soit suffisant pour permettre de résoudre toutes ces problématiques. Et il s'est orienté vers la création d'une agence

autonome, ce qui a un certain nombre d'avantages. Nous sommes une toute petite unité, ce qui nous permet d'être beaucoup plus flexibles. Le but est aussi d'être plus proche, d'aller là où il y a de l'action, des rencontres, d'avoir des actions de terrain. C'est quelque chose qui nous semble important.

Quelle est la stratégie globale développée pour préserver l'air et le climat ?

L'Agence représente la Région au niveau national et dans les organisations internationales relatives à l'air et au climat. Elle coordonne le suivi des négociations, assure la transposition des décisions dans la législation wallonne et garantit leur mise en œuvre. Elle élabore pour la Région, en concertation avec le Gouvernement wallon et les départements du SPW, la stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air, de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'ozone stratosphérique. Pour ce faire, le Gouvernement wallon a adopté le décret climat qui inscrit dans la législation des objectifs généraux et sectoriels de réduction des émissions de GES et de protection de l'environnement. Le texte indique aussi les instruments à mettre en œuvre pour y parvenir, dont le Plan Air Climat Énergie.

Au quotidien, cela se concrétise comment ?

L'AwAC contrôle la qualité de l'air, contribue à l'analyse des effets de la pollution sur la santé et sur l'environnement et élabore des instruments visant à s'en prémunir et à atteindre les exigences régionales et européennes en la matière. Elle rend aussi des avis dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'environnement et de permis uniques, ainsi que des révisions de permis. C'est elle qui gère le réseau wallon

de stations de mesure de la qualité de l'air et qui réalise les inventaires d'émission des polluants atmosphériques (notamment CO₂, NOx, SO₂, CH₄, particules, métaux lourds, composés organiques volatils, polluants organiques persistants), ainsi que les projections d'émission à moyen terme. Les particules fines, et l'ozone en particulier, menacent la santé publique et des mesures structurelles doivent être prises pour réduire leurs émissions et éviter les pics de pollution. Les sources principales que sont la circulation automobile, le chauffage des bâtiments et les activités industrielles sont particulièrement visées. Avec la Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE) et le Centre régional de crise du SPW, l'Agence coordonne certains plans d'action en cas d'épisodes de pollution.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre, c'est un nouveau marché à gérer...

En effet, dans le cadre du Protocole de Kyoto et du système européen d'échange de quotas, l'AwAC valide les émissions des entreprises de la Région et organise la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité. Elle gère le Fonds wallon Kyoto, mis en place pour la vente et l'achat des droits d'émission (Emission trading), dans le respect des modalités fixées par le Gouvernement wallon. C'est une des raisons du statut de direction à gestion séparée accordé à l'Agence qui facilite ce travail.

Pensez-vous que la qualité de l'air s'améliore ou y a-t-il encore énormément à faire ?

On constate effectivement aujourd'hui une très nette amélioration au niveau de la qualité de l'air. Depuis 2015, par exemple, nous n'avons plus de dépassement des limites européennes en termes de particules fines. La tendance est donc globalement bonne, même si d'autres directives relatives aux émissions vont être mises en œuvre avec de nouveaux plafonds environnementaux à respecter à l'horizon 2030. Au niveau des entreprises wallonnes, il y a deux constats majeurs à faire. D'une part, les industries ont mis en place, via les permis d'environnement, de nombreux dispositifs de réduction de leurs particules. D'autre part, le sort malheureux de la sidérurgie et la fermeture de nombreux sites de production ont eu un impact indéniable sur la qualité de l'air wallon. Au niveau des particuliers, on doit aujourd'hui faire face à une nouvelle réalité liée au développement et à l'utilisation des combustibles solides comme la biomasse, les poêles à pellets, qui ont tendance à augmenter les émissions de particules fines. On doit donc rester attentifs à ce qui se passe aussi chez les particuliers.

C'est plutôt compliqué...

Le défi est immense, on s'en rend bien compte, mais en matière de qualité de l'air et de changements climatiques, on a des résultats relativement positifs. En 2014, la Wallonie a quand même enregistré une réduction de 37 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Maintenant, il faut être réaliste : les premières réductions sont généralement celles qui sont les plus faciles à obtenir et on sait que les suivantes seront plus compliquées.

Le PACE 2016-2022 (Plan Air Climat Énergie) contient 142 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, améliorer la qualité de l'air et s'adapter aux impacts des changements climatiques. Comment se situe-t-on par rapport à d'autres pays ?

Globalement, on ne peut pas dire que la Wallonie fasse partie des mauvais élèves. Le PACE est un instrument-cadre qui est assez flexible et dynamique : il est amené à être réformé et mis à jour de manière régulière en fonction des nouveaux objectifs et des nouvelles mesures que l'on pourrait prendre. Je pense donc que, sur l'aspect gouvernance et sur les systèmes mis en place, la Wallonie est en avance.

Quelles mesures vous semblent importantes dans ce défi ?

Il y a beaucoup de mesures qui sont importantes, mais celles concernant le secteur des transports sont primordiales, car c'est à ce niveau qu'on a le plus de problèmes en termes de qualité de l'air et de changements climatiques. On est face à une situation où les émissions ont fortement augmenté, de +20 à +30 % entre 1990 et aujourd'hui, et ce malgré les nombreux efforts consentis par les constructeurs. Un des grands enjeux pour l'avenir est de savoir comment on va pouvoir maîtriser, en terme environnemental, ce secteur du transport routier. Je crois que les réponses se trouvent dans toute une série d'outils qui ont déjà été développés. Une des pistes privilégiées est de regarder en termes de modalité et de



multi-modalité quelle est la voie la plus intéressante. On doit envisager la mise en place de zones de basse émission au niveau des villes. On regarde bien entendu l'implémentation de nouvelles technologies dans le transport : l'électricité, le gaz naturel... Il y a une multitude de solutions qui doivent nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Vos défis concernent-ils également les pouvoirs locaux ?

Vous l'aurez compris, nous travaillons au développement d'outils qui sont à disposition de toute une série d'acteurs, en ce compris les communes. Le fait que les politiques que nous développons ici et à l'étranger puissent être prises en compte par les communes et permettent d'avoir un certain développement a quelque chose d'important. Cela ne sert à rien de développer plein d'idées et d'objectifs, sans qu'il n'y ait déclinaison à tous les niveaux, et le niveau communal fait partie de la chaîne. On cherche, par exemple, à travailler dans la coordination, en collaboration avec la DGO4, du programme Pollec. Dans ce cadre, nous mettons en œuvre des outils qui permettent aux communes d'estimer la vulnérabilité de leur territoire par rapport aux changements climatiques. Nous sommes d'ailleurs en train de développer un nouvel outil en ce sens.

Les villes et communes ont donc, selon vous, un rôle important à jouer ?

Elles ont un rôle substantiel. Elles ont d'abord des bâtiments publics quelquefois

énergivores, mais elles ont aussi un rôle dans la politique qu'elles mènent à ce propos. Car elles prennent des décisions sur l'aménagement du territoire, sur les transports au sein même des villes... Le fait de calculer ses émissions au niveau communal permet de comprendre ce qui se passe en termes énergétiques dans la commune. Et c'est, dès lors, un outil intéressant pour obtenir une vision globale des choses, afin de créer un tableau de bord qui permette d'atteindre les objectifs de la Convention des Maires, notamment la réduction de -40 % des émissions de gaz à effets de serre. C'est aussi un outil qui sensibilise car il permet de bien caractériser les émissions et de voir les postes pour lesquels un effort doit être consenti.

Vous évoquez ici la Convention des Maires... Vous pouvez nous en dire plus ?

La Convention des Maires est un outil intéressant car elle mobilise à la fois les communes de Belgique et celles d'Europe. On peut vraiment s'en féliciter. La Convention des Maires vise d'abord les communes à s'inscrire dans le mouvement de Paris, un mouvement européen qui vise la réduction des gaz à effet de serre à moins de 40 %. C'est bien entendu ce plan d'action qui doit être le centre des actions des communes, mais c'est aussi toute la dynamique autour de cette Convention qui est importante, tout l'aspect relationnel, le fait qu'il faille réfléchir ensemble à des problématiques. Toute cette dynamique fait que le rôle des

communes prend de plus en plus d'importance dans les actions climatiques. C'est vraiment le fait de travailler tous ensemble qui nous permettra d'arriver à atteindre les objectifs.

Vous pensez que la Convention devrait aussi permettre aux communes de changer la vie des citoyens au quotidien ?

La réflexion permet en tout cas de créer une nouvelle relation entre les habitants des villes. Les villes restent malheureusement un lieu où l'on s'isole les uns des autres. Il faut, selon moi, rouvrir cet espace et recréer plus d'interaction entre les différents acteurs. Le développement durable est, en ce sens, une voie qui semble tout à fait déterminante.

Un dernier mot de conclusion, adressé à nos lecteurs ?

Au niveau local, je crois que le déclic a eu lieu. On sait que l'avenir nous réserve beaucoup de surprises car nous allons fatalement vers une transition énergétique. Celle-ci va engendrer des mutations importantes, notamment en production électrique. Les citoyens vont produire eux-mêmes leur électricité, les maisons vont être de moins en moins énergivores, les transports aussi. Tous ces défis sont importants et les communes sont de plus en plus impliquées. Et, à l'AwAC, nous ressentons une réelle envie de la part des pouvoirs locaux de s'impliquer dans ces actions et d'aller vers l'avant. La transcommunalité est d'ailleurs aussi, sans doute, une solution.



DÉCOUVREZ TOUS NOS
REPORTAGES SUR NOTRE
WEB TV À L'ADRESSE :
www.youtube.com/uvctv

DÉJÀ PLUS DE 90 REPORTAGES DEPUIS 2012

www.youtube.com/uvctv

